

Surveillance du paludisme en Corse, France, 1999-2002

G. Gourvellec^{1,2}, A. Armengaud¹, F. Romain¹, I. Bergeri¹, F. Legros³, P. Malfait¹

¹Cire Sud, Marseille – ²Profet – ³CNR de l'épidémiologie du paludisme d'importation et autochtone, Paris

Introduction

- Aucun cas de paludisme autochtone en Corse depuis 1973
- 1996 :
 - mission de l'Institut pour la recherche et le développement (IRD) en Corse ;
 - situation "d'anophélisme sans paludisme" ;
 - potentiel paludogène pour le Plasmodium vivax.
- Saisine du préfet de Corse en 2001 :
 - risque de réintroduction du paludisme ?
 - intérêt d'une modification du système de surveillance ?

Objectifs

- Décrire et confronter les données du paludisme de la période 1999 à 2002 par :
 - le système de surveillance actuel ;
 - d'autres sources d'information.

Méthodes

- Analyse des données de surveillance :
 - nombre de cas autochtones du dispositif de surveillance des maladies à déclaration obligatoire (MDO) ;
 - nombre de cas de paludisme du Centre national de référence de l'épidémiologie du paludisme d'importation et autochtone (CNREPIA).
- Analyse des isolats de Plasmodium reçu au Centre national de référence de la chimiorésistance du paludisme (CNRCP).
- Analyse des données des sources d'information complémentaires :
 - nombre de séjours hospitaliers enregistrés pour paludisme en diagnostic principal (PMSI) ;
 - nombre de cas de paludisme diagnostiqués dans les laboratoires d'analyse et de biologie médicale privés et publics hospitaliers ;
 - nombre de boîtes d'anti-paludiques commandées auprès des grossistes répartiteurs et laboratoires fabricants ; calcul de traitement en équivalent-curatif pour un adulte de 60 kg.
- Analyse comparative des différentes sources.

Résultats

Données disponibles pour chacune des sources d'informations 1999-2002

- 1999-2002 : MDO, CNRCP, CNREPIA, PMSI
- Août 2001-juillet 2002 : médicaments anti-paludiques
- 2001-2002 : laboratoires publics et privés

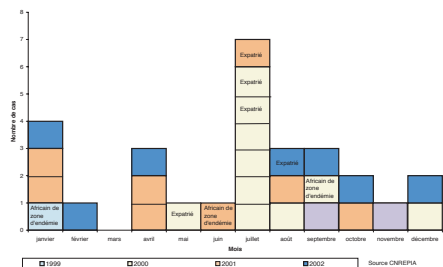
Données de la MDO et du CNRCP

- Aucun cas de paludisme autochtone déclaré en Corse depuis 1973
- Aucun isolat de Plasmodium provenant d'un laboratoire de Corse

Données du CNREPIA

- 28 cas de paludisme déclarés dont 68 % au CHG de Bastia
- 57 % des cas diagnostiqués entre juillet-novembre
- Séjour en Afrique dans 96 % des cas, 75 % étaient des européens
- Âge médian : 34 ans [5-59 ans] - sexe ratio : 1
- P. falciparum* retrouvé à 90 %, *P. vivax* : un cas (CHG de Bastia-01/2002)

Distribution des cas de paludisme d'importation par mois de diagnostic en Corse, France, 1999-2002



Données sur les commandes de médicaments anti-paludiques

- Août 2001-juillet 2002 : 159 officines privées - 11 hôpitaux ou cliniques
- Traitements curatifs :
 - principale période de commandes : août-octobre et avril-mai ;
 - spécialités : Fansidar cp[®], Halfan cp[®], Quinimax 500 mg cp[®] ;
 - traitement hospitalier : 13 traitements en équivalent-curatif estimés.
- Traitements mixtes et préventifs :
 - principale période de commandes : octobre à février ;
 - spécialités : Savarine cp[®], Lariam cp[®], Nivaquine 100 mg cp[®].

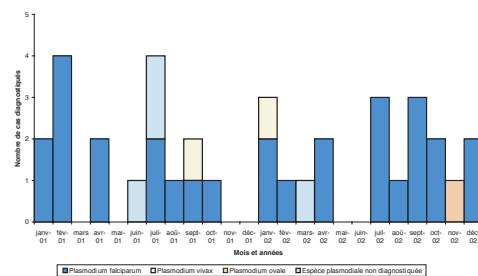
Données du PMSI

- 46 séjours retenus - Âge médian : 31 ans [7 mois-71 ans]
- 61 % des hospitalisations entre juillet et novembre
- 24 % résidents hors de Corse
- Espèce plasmodiale diagnostiquée dans 76 % des séjours
- P. Falciparum* retrouvé à 89 %, *P. vivax* : 1 cas (CHG de Bastia-03/2000)

Données des 41 laboratoires publics ou privés corses

- Taux de participation : 95 % pour 2001-2002
- 36 cas de paludisme diagnostiqués (dont 5 légionnaires)
- 50 % des cas diagnostiqués pour la période juillet-novembre
- P. falciparum* retrouvé à 79 %
- 2 cas de *P. vivax* signalés (CHG de Bastia, 09/2001-01/2002)

Répartition mensuelle des cas de paludisme diagnostiqués par les laboratoires d'analyse biologiques et médicales en Corse, 2001-2002 (N=36)



Comparaison des sources entre elles

- Comparaison restreinte aux villes de Bastia et Ajaccio pour 1999-2002
 - 38 cas de paludisme recensés par le PMSI
 - 1,35 fois plus de déclaration que le CNREPIA

	PMSI	CNREPIA	Laboratoires des CH
1999	6	3	
2000	12	10	
2001	8	8	9
2002	12	7	12

- Comparaison étendue à la Corse entière pour 2001-2002
 - 20 cas de paludisme recensés par le PMSI versus 31 cas pour l'ensemble des laboratoires de Corse (20 à Bastia et 8 à Ajaccio)
- Comparaison des cas de paludisme estimés par les médicaments curatifs hospitaliers et les cas des laboratoires corses d'août 2001 à juillet 2002
 - 13 cas estimés par le calcul des traitements curatifs versus 14 cas de paludisme diagnostiqués par les laboratoires

Discussion

- France : 1^{er} pays d'Europe touché par le paludisme d'importation (>6000 cas/an)
 - Période juillet et novembre propice à la transmission du paludisme en Afrique de l'Ouest
- CNREPIA :
 - données corses comparables aux données nationales pour :
 - l'espèce plasmodiale la plus fréquente (*P. Falciparum*) ;
 - le lieu de contamination (Afrique de l'Ouest).
 - différence significative / CNREPIA France :
 - 75 % d'euro-péens et 25 % d'africains (p<0,0001).
- PMSI : source exhaustive mais tardive, pas d'information sur les voyages en zone d'endémie et l'espèce plasmodiale n'est pas toujours précisée
- Médicaments anti-paludiques :
 - période août-septembre : période de retour d'Afrique pour expatriés (traitements curatifs : accès palustre et achat de réserve) ;
 - période octobre-février : période de départ pour l'Afrique pour tourisme (traitements mixtes-préventifs) ;
 - équivalent traitement curatif hospitalier : bon indicateur pour les accès palustres hospitalisés, mais pas utilisable en routine.
- Laboratoires privés et publics : source la plus exhaustive pour le recensement de cas, mais étude spécifique

Conclusion

- Nombre de cas de paludisme d'importation faible en Corse
- Rare cas de *P. vivax* (3 cas en 4 ans)
- risque minime de réintroduction du paludisme sur l'île
- Meilleure source d'information : laboratoires publics et privés
- Système de surveillance actuel suffisant et acceptable
- pas de modification du système de surveillance

Recommandations

- Réactiver régulièrement les partenaires du CNREPIA à la déclaration
- Promouvoir et renforcer les conseils aux voyageurs pour les départs en zone d'endémie (touristes, voyagistes, professionnels de santé)